

Occupation du domaine public

AVIS DE PUBLICITE DOMANIALE

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, précise que lorsqu'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) vise une activité économique, la délivrance du titre d'autorisation d'occupation doit être précédée de mesures de publicité et de mise en concurrence.

Lorsque l'autorisation d'occupation est la résultante d'une manifestation d'intérêt spontanée, il appartient à l'autorité compétente de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence d'autres initiatives concurrentes.

Le Département Côtes d'Armor, Autorité portuaire et la SPL ESKALE D'ARMOR, Concessionnaire du port de Pontrieux vous informent des disponibilités foncières et des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en cours.

PORT DE BINIC - ETABLES SUR MER – Manifestation d'intérêt spontanée

Monsieur Yann Barbier et Madame Delphine Maisonnnette, de l'association EXISTENTIA dont le siège social est au port de Binic, ont sollicité le Département des Côtes d'Armor et la SPL ESKALE D'ARMOR, par courrier en date du 20 mars 2023, pour la mise à disposition d'une place de port dans le bassin à flot du port de Binic sur le domaine public maritime, afin d'y développer une activité de navigation pour les personnes en situation de handicap.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la SPL ESKALE D'ARMOR, gestionnaire du port de Binic – Etables sur Mer pour le compte du Département des Côtes d'Armor prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de Monsieur Yann Barbier et de Madame Delphine Maisonnnette et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sur cette emprise portuaire, sous un délai de 4 semaines suivant la présente publication.

Date de publication de la manifestation d'intérêt spontanée : **3 avril 2023.**

Si vous souhaitez formuler une manifestation d'intérêt pour cette emprise,, veuillez adresser votre demande avant le 2 mai 2023 à : contact@eskaledarmor.com (en envoyant un dossier de présentation du projet précisant les statuts du demandeur, la nature du projet, la durée souhaitée, la date du début...).

 02 21 08 02 30

 contact@eskaledarmor.com

 Bat. JERZUAL J114
2, rue Jean Kuster
22000 Saint-Brieuc

SA à conseil d'administration au capital social de 300 000 €
Numéro SIRET: 89491642800028 | Numéro TVA Intracommunautaire : FR77894916428
Numéro RCS : Saint-Brieuc B 894 916 428